

Vertou, le 15 décembre 2022

Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et
foncières
6, quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Dossier suivi par : Lauriane PERCHERON
Mail : secretariat.cle@syndicatloireaval.fr
Tel. : 09 72 54 19 31
Nos réf. : LP-2022-12-0268
Vos réf. : 0100007947

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, le dossier de déclaration relatif au projet de construction de serres multichapelles au lieu-dit « Les Haies Gaudin » sur la commune de Saint-Julien-de-Concelles.

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 15 décembre 2022 en vue de vérifier sa compatibilité avec le SAGE Estuaire de la Loire en vigueur, et a émis un avis **favorable**.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorable
5	0	5	0

Autres observations :

Les membres du bureau de la CLE souhaitent attirer l'attention du pétitionnaire sur des réhausses de sols parfois observées au niveau des parcelles maraîchères. Cette pratique induit une augmentation des risques de ruissellements vers le canal des Bardets, et par conséquent sa montée en charge, dans ce secteur déjà soumis à un risque inondation car situé dans le périmètre du PPRI Loire amont.

Le bureau de la CLE souhaite que le pétitionnaire prenne en considération la bonne insertion du projet dans l'environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Claude CAUDAL
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire



Vertou, le 15 décembre 2022

Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et
foncières
6, quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Dossier suivi par : Lauriane PERCHERON
Mail : secretariat.cle@syndicatloireaval.fr
Tel. : 09 72 54 19 31
Nos réf. : LP-2022-12-0269
Vos réf. : 0100008251

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, le dossier de déclaration relatif au projet de construction de serres multichapelles au lieu-dit « La Basse Relandière » sur la commune du Cellier.

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 15 décembre 2022 en vue de vérifier sa compatibilité avec le SAGE Estuaire de la Loire en vigueur, et a émis un avis **favorable**.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorable
4	0	4	0

Les membres du bureau de la CLE attirent l'attention du pétitionnaire sur le dimensionnement du bassin de rétention des eaux pluviales pour une pluie d'occurrence décennale qui, bien que conforme à l'article 12 du règlement du SAGE, apparaît insuffisant au regard de l'évolution du régime des pluies induite par le changement climatique.

Le bureau de la CLE souhaite que le pétitionnaire prenne en considération la bonne insertion du projet dans l'environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Claude CAUDAL
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire



Vertou, le 15 décembre 2022

Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et
foncières
6, quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Dossier suivi par : Lauriane PERCHERON
Mail : secretariat.cle@syndicatloireaval.fr
Tel. : 09 72 54 19 31
Nos réf. : LP-2022-12-0268
Vos réf. : 0100007947

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, le dossier de déclaration relatif au projet de construction de serres multichapelles au lieu-dit « Pré des Haies » sur la commune de Divatte-sur-Loire.

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 15 décembre 2022 en vue de vérifier sa compatibilité avec le SAGE Estuaire de la Loire en vigueur, et a émis un avis **favorable**.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorable
4	0	4	0

Le bureau de la CLE souhaite que le pétitionnaire prenne en considération la bonne insertion du projet dans l'environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Claude CAUDAL
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

